

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE VENDARGUES DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

Présents : Mme Christine OLIVA – M. Laurent TEISSIER – Mme Christelle MUSICCO – M. Jean-Claude SALAS – M. Sébastien CAMMAL – Mme Valérie JUNILLON – Mme Paule JAUME

Représentées : Mme Pierrette ARNIER – Pouvoir à Mme Paule JAUME /Mme Josy BELMONTE Pouvoir à Mme Christine OLIVA

Excusés : M. Guy LAURET - M. Robert PISTILLI

Absents : Mme Céline CLOTET - M. Jean-Claude VENDEIX

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Valérie JUNILLON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H35.

Question N°1 - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant modifié, **avec ajout de la question n°7 – Subventions, est adopté à l'unanimité**

Question n°	Objet
1	Adoption de l'ordre du jour
2	Adoption du P.V. de la séance du 29/03/2024
3	Finances – Compte de Gestion 2023
4	Finances – Compte administratif et affectation des résultats 2023
5	Finances – Budget primitif 2024
6	Questions diverses
7	Subventions

Question N°2 - Adoption du PV de la séance du 29/03/2024 :

Adoption à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 29 mars 2024.

Question N°3 – Finances – Compte de gestion 2023

Madame Christine OLIVA rapporte l'affaire ;

Le conseil d'administration doit se prononcer sur les comptes remis par le responsable du Service de Gestion Comptable Métropole.

Vu le Compte de Gestion rendu par le comptable du SGC Métropole, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2022 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2023,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2023 établi au regard du compte susmentionné,

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice,

Je vous propose :

1°) de statuer sur la situation comptable à la date du 31 décembre 2023 et d'admettre les recettes et les dépenses, pour les sommes suivantes :

	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'Investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	1.955,97€		1 623,49 €	3 579,46 €
Fonctionnement	34.064,64 €	0 €	- 22 277,07 €	11 787,57 €
Total	36.020,61 €	0 €	- 20 653,58 €	15 367,03 €

2°) de statuer sur les opérations de l'exercice 2023, période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et d'admettre les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice, égaux à ceux du Compte Administratif du Président qui présente le résultat global de clôture suivant : 15 367,03 €

3°) de bien vouloir en conséquence, émettre un avis favorable au Compte de Gestion du comptable du SGC Métropole pour l'exercice 2023.

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°4 – Finances – Compte administratif et affectation des résultats 2023

Madame Christine OLIVA, Vice-Présidente, rapporte l'affaire ;

Vu la délibération n° 03/2024 du 11 avril 2024 adoptant le compte de gestion 2023,

Je vous propose d'adopter le compte administratif 2023 conforme aux écritures du compte de gestion.

Ces documents s'établissent comme suit :

Résultats d'exercices :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 623,49	60 620,00
Dépenses	-	82 897,07
Résultat d'exercice	1 623,49	- 22 277,07

Résultats de clôture :

	RESULTAT DE CLOTURE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2023	RESULTAT D'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023
INVESTISSEMENT	1 955,97	0,00	1 623,49	3 579,46
FONCTIONNEMENT	34 064,64	0,00	-22 277,07	11 787,57
TOTAL	36 020,61	0,00	-20 653,58	15 367,03

Je vous propose de reprendre les excédents au budget primitif 2024, chapitre 001 et 002 comme suit :

- 001 RI : 3 579,46 €
- 002 RF : 11 787,57 €

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°5 – Finances – Budget primitif 2024

Mme Christine OLIVA rapporte l'affaire ;

Je vous propose d'adopter le Budget Primitif 2024, voté par chapitre, qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 86 787,57€
- Section d'investissement : 5 079,46 €

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Question N°6 – Questions diverses

Aucune question n'est proposée

Question N°7 – Subventions

Madame Christine OLIVA rapporte l'affaire ;

Il est proposé de voter les subventions suivantes, pour l'année 2024 :

1) – Association les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de l'Hérault

Nous sommes saisis d'une demande de subvention pour l'association Les restos du cœur

Madame OLIVA propose de leur octroyer **1.000 € (mille Euros)**, portant le montant à **3.000 € (trois Mille Euros)**

l'ensemble des membres présents a refusé cette proposition ;

Madame Christine Oliva, après avoir vérifié le budget, propose **2.500 € (deux mille cinq-cents Euros)** :
par 4 voix contre et 3 voix pour, cette proposition n'est donc pas retenue non plus.

Par défaut, le conseil d'administration, **à l'unanimité**, décide d'accorder la même subvention que l'année précédente ;
à savoir **2.000 € (deux mille Euros)** .

Il a été constaté a posteriori, que lors du second vote, les 2 pouvoirs n'ont pas été comptabilisés, ce qui aurait porté le vote à : 4 voix contre, et 5 voix pour – et aurait permis d'adopter la proposition de 2.500 €.

Il a donc été décidé de soumettre à nouveau cette subvention au vote lors d'une prochaine séance du Conseil d'Administration.

2) – Association Espace Renaissance

Nous sommes saisis d'une demande de subvention par l'association Espace Renaissance.

Il est proposé d'octroyer, pour l'exercice 2024, une subvention de **1.600 € (mille six-cents Euros)** à cette association.

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

3) – Association Secours Catholique

Nous sommes saisis d'une demande de subvention par l'association Secours Catholique.

Il est proposé d'octroyer, pour l'exercice 2024, une subvention de **1.400 € (mille quatre-cents Euros)** à cette association.

Madame Paule JAUME ne prend pas part au vote.

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire

4) – Fédération des Aveugles et Amblyopes de France LR

Nous sommes saisis d'une demande de subvention par la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France LR.

Il est proposé d'octroyer, pour l'exercice 2024, une subvention de **150 € (cent cinquante Euros)** à cette association.

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire ;

5) – Association JOUVENCE

Il est proposé d'adopter le renouvellement de la convention avec l'association JOUVENCE pour 2024/2025, dans le cadre d'ateliers d'activités physiques adaptées à la santé des séniors, et d'octroyer à l'association JOUVENCE, au titre de l'exercice 2024, la somme de **1.700,00 € (mille sept-cents Euros)**.

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

La séance est levée à 19h20.

**
*

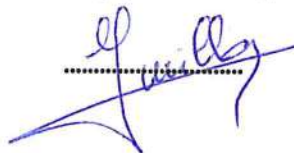
Procès-Verbal adopté en séance du 2 Mai 2024.

La Vice-Présidente,

Christine OLIVA.



La (le) Secrétaire,



Mis en ligne le